
Adresse de la société populaire de Combas (Gard) qui témoigne sa reconnaissance à la Convention pour son décret du 18 floréal, lors de la séance du 5 thermidor an II (23 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse de la société populaire de Combas (Gard) qui témoigne sa reconnaissance à la Convention pour son décret du 18 floréal, lors de la séance du 5 thermidor an II (23 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. p. 436;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24236_t1_0436_0000_15

Fichier pdf généré le 21/07/2021

chaud et Soubrany, 206 paires de bas, 9 chemises, 4 paires de souliers, un habit uniforme et 75 liv. en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des marchés (1).

20

La municipalité et le comité de surveillance de la commune de Cours, district de Maixent, département des Deux-Sèvres, font part à la Convention nationale qu'il a été trouvé chez l'émigré Gernau 1100 liv. de plomb en feuilles, avec un grand nombre d'ustensiles de cuivre rouge que cet ennemi du peuple avoit cachés dans une grange dans un trou profond, et couvert de bois à brûler : ils invitent la Convention à rester à son poste (2).

21

L'agent salpêtrier de l'arrondissement de Chalinargues, district de Murat, département du Cantal, écrit à la Convention nationale qu'il vient de faire passer au dépôt du district une grande quantité de salpêtre, dont cette commune fait offrande à la patrie, et que les ateliers sont toujours en activité pour l'extraction de ce minéral qui doit anéantir les despotes et leurs vils esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[L'agent salpêtrier de l'arr' de Chalinargues au présid. de la Conv.; Chalinargues, 26 prair. II] (4).

Citoyen président

la commune de chalinargues, qui a marqué chaque jour de la révolution par des sacrifices éclatants, vient de faire passer au dépôt du district de Murat une assez grande quantité de salpêtre qu'elle se promet d'augmenter dans la suite et en fait offrande à la patrie.

qu'ils tremblent donc, les despotes européens et leurs vils satellites ! de toutes les régions de la France s'élèvent mille et mille ateliers, des essaims innombrables de laborieux chimistes, dont les bras et l'art employés à fouiller dans le riche sein de Tellur en extraient le fatal météore qui, formant le tonnerre dans les mains de nos fiers guerriers, portera dans leurs rangs le ravage et la mort; qu'ils tremblent. Leur heure dernière approche. Et vive à jamais la république.

LABOUDENE (agent salpêtrier) (5).

(1) P.V., XLII, 126.
 (2) P.V., XLII, 126.
 (3) P.V., XLII, 126.
 (4) C 314, pl. 1254, p. 24.
 (5) En N.B. : « Citoyen veuillez le faire connoître à l'assemblée ».

22

La société populaire de Combas, district de Sommières, département du Gard, en félicitant la Convention nationale sur ses glorieux travaux, lui témoigne sa reconnaissance sur son décret du 18 floréal, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[La Sté Popul. de Combas à la Conv.; séance du 22^e Prerial II] (2).

Citoyens Représentans du peuple français et libre, nous venons vous féliciter sur vos glorieux travaux, en ce que vous avés bien voulu métre à l'ordre du jour et d'écréter l'existence de l'Etre Suprême et l'immortalité de l'ame, dont nous avons Sélébré le décadi 20^e du courrant avec toute la magniffissance que des Républicains sont succéptibles

de plus, de nous avoir laissé le brave Représentant du peuple Borie dans ce département, et qu'enfin nous désirons que vous restiés au poste que la nation vous a placé jusques à ce que les ennemis, tant de l'intérieur que de l'extérieur, soyent exterminés, notamment les tyrans; nous vous réitérons nos serments, qui sont de faire un rempart de nos corps pour soutenir la représentation nationale jusques à la dernière goutte de notre sang.

Salut et fraternité et indivisibilité.

BLANC (présid.), ROUVIÈRE (secrét. suppleant), BONNAUD (secrét.), JENISSON (?) (agent nat.).

23

L'agent national près le district de Calais-sur-Anille, département de la Sarthe, fait part à la Convention nationale que des biens nationaux estimés 12,259 liv. ont été vendus 38,360 liv.; que d'autres estimés 100,178 liv. ont été dans le même mois vendus 273,130 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (3).

24

La municipalité de Moyaux, département du Calvados, envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête à l'Etre suprême. La société populaire de Montfort-le-Brutus (4) en envoie autant.

Insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (5).

(1) P.V., XLII, 127.
 (2) C 314, pl. 1254, p. 25.
 (3) P.V., XLII, 127. Bⁱⁿ, 7 therm.; M.U., XLII, 137.
 (4) Seine-et-Oise.
 (5) P.V., XLII, 127. Bⁱⁿ, 6 therm. (1^{er} suppl.); J. Sallier, n^o 1456.